

EPLEFPA DU BOURBONNAIS

CS 41721

03017 MOULINS Cedex

☎ 04.70.46.92.80

www.lycee-agricole-bourbonnais.fr

Objet : Collecte de la taxe d'apprentissage 2026

Neuville, le 13 mars 2026

Madame, Monsieur,

Notre établissement, l'**EPLEFPA du Bourbonnais**, composé d'un lycée, d'un CFPPA porteur d'une unité de formation par apprentissage et également d'une exploitation agricole à « haute valeur environnementale » situé à Neuville (03), est engagé depuis de nombreuses années dans la formation de jeunes et d'adultes aux métiers de l'agriculture, de l'aménagement paysager et des services aux personnes. Notre établissement accueille 260 apprentis et 400 élèves.

En choisissant de nous attribuer votre taxe d'apprentissage, vous participez directement au développement de nos programmes pédagogiques, à l'amélioration de nos équipements, et à la montée en compétences des jeunes que nous formons. Le versement de la taxe d'apprentissage permet aussi à nos apprenants d'aller à la rencontre de professionnels sur le territoire et de financer des projets innovants. Ces investissements permettent de former nos jeunes aux attentes du monde professionnel.

En tant qu'entreprise, vous avez la possibilité de désigner notre établissement comme bénéficiaire d'une partie de votre taxe d'apprentissage via la plateforme Soltéa. <https://www.soltea.education.gouv.fr>



Pour ce faire, il vous suffit de sélectionner notre établissement :

Lycée agricole du Bourbonnais – UAI : 0030094L

N° SIRET : 190 300 947 000 16

Votre contribution est un geste qui contribue à soutenir nos actions et à renforcer la formation des professionnels de demain.

Nous vous remercions par avance de votre soutien précieux et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'EPLEFPA

